

# ASSEMBLÉE NATIONALE

22 juin 2020

---

BIOÉTHIQUE - (N° 2658)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° 160

présenté par  
Mme Ménard

-----

### ARTICLE 13

À la première phrase de l'alinéa 4, après la première occurrence du mot :

« santé »,

insérer les mots :

« et pour la dignité ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

La question de la dignité humaine est tout aussi importante que celle de la santé. Il convient donc de se donner comme garde-fou les risques encourus par la santé et par la dignité humaine.